



Paris, le 16 décembre 2021

## COMPTE-RENDU DU CHSCTM

du 15 décembre 2021

L'UNSA était représentée par Martine Harnichard.

Après lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale, l'administration a rappelé la nécessité de :

- respecter les gestes barrières,
- favoriser le télétravail,
- privilégier les réunions en distanciel (visio),
- accepter les autorisations d'absence pour aller se faire vacciner et pour les éventuels effets secondaires qui pourraient en découler.

### Actualités Covid-19 :

La FAQ RH a été actualisée, ainsi que les fiches pratiques et le tableau des positions administratives. Ces documents ont été publiés sur le site du MAA, dans l'actualité Covid, le 14 décembre 2021.

De même, dans un flash InfoRH, il est rappelé le strict respect des gestes barrières, l'aération des bureaux. Une campagne d'affichage, en cours de diffusion dans les structures, vient compléter tout ce dispositif de sécurité.

En ce qui concerne le télétravail, une note de service en date du 2 décembre dernier précise qu'il est possible de l'accroître et d'en bénéficier dans la limite de trois jours.

Les facilités accordées pour la vaccination, ses éventuels effets secondaires, l'accompagnement de son enfant mineur, sont maintenues.

Dans la restauration, le protocole sanitaire est renforcé et la distanciation de 2 mètres entre chaque convive se poursuit.

Suite au nouveau variant, OMICRON, les règles ont évolué. Les agents non vaccinés ou pour lesquels les doses de vaccin ne sont pas complètes, les immunodéprimés et les cas contact infectés par le variant Omicron sont des cas contacts à risque élevé. Même si l'agent est cas contact négatif à Omicron, l'isolement doit être de 7 jours. En situation de cas contact à risque modéré, et négatif, l'agent peut reprendre le travail.



L'application des notes peut être assouplie en local, sous réserve de l'appréciation de la réglementation souple.

### Situation Outre-Mer :

La situation est tendue, avec un taux d'incidence en hausse (172). Les données de l'ARS font état d'un taux de contamination de 4,4 % ; le couvre-feu est donc maintenu et le télétravail exceptionnel est en hausse également.

Ceci a provoqué des mouvements sociaux ces dernières semaines, mais il semble que cette semaine, cela soit revenu à la normale.

Pour la Guadeloupe, la situation est sous contrôle sanitaire et revenue quasi normale à ce jour ; les contrôles « abattoir » et « import » restent prioritaires.

Pour Mayotte, du gel et un réassort de masques ont été mis à disposition.

Pour la Réunion, le taux d'incidence augmente. S'il n'y a plus de couvre-feu, les consignes sanitaires strictes sont maintenues. La vaccination progresse et le confinement est levé. Elle n'est donc plus en état d'urgence sanitaire mais le télétravail est mis en place pour ceux qui le souhaitent.

L'administration nous informe que des échanges soutenus ont lieu avec l'Outre-Mer.

### Incidences suite à la vaccination (3<sup>ème</sup> dose) :

Il semblerait que la troisième dose entraîne des réactions plus nombreuses et des symptômes plus importants. Le MAA n'en a pas eu connaissance lors de la dernière réunion avec la DGAFP, il y a une quinzaine de jours ; aussi, elle propose de prendre l'attache du ministère de la santé.

Pour le médecin du travail, le virus ne tient pas dans le temps ; sa durée de vie va de quelques heures à quelques jours, mais il n'y a aucune connaissance précise à ce jour. Lorsqu'il fait plus chaud, il y a moins de contamination qu'en cette période. Ceci étant, le risque est plus élevé d'avoir une personne en face sans masque que de toucher quelque chose. Le symptôme de la troisième dose est donc très variable. Il dépend des personnes et des différentes sérologies. Les personnes asymptomatiques ont beaucoup d'anti-corps et peuvent être plus réactives

Pour l'ISST (inspecteur de la santé et sécurité au travail) précise que les connaissances sont très faibles. Le risque de contamination sur les surfaces inertes n'est pas connu. De ce fait, il est important de se laver les mains, ce qui désactive le virus, et de faire attention aux purificateurs d'air qui ne sont que des filtrations d'air qui recyclent mais ne renouvellent pas l'air. Les salles de réunion doivent pouvoir être aérées.

L'UNSA soulève le problème du confort des masques, le réassort du gel dans les structures. Elle souhaite le renforcement du ménage et aussi la reconnaissance du Covid long. Elle estime qu'il faut donner les moyens aux agents pour pouvoir respecter le protocole sanitaire.